

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'*Echo*, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,

Grand Président.

AVIS

AVIS public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir certains droits et privilèges plus étendus et mieux définis, devenus nécessaires au bon fonctionnement et à la prospérité de l'Union St-Joseph.

J. A. CADOTTE,

Sec.-Trésorier.

LA C. M. B. A.

La situation au Canada

VI

Le second argument du Conseil du Canada en faveur de la séparation, est basé tout entier sur le fait, que depuis sa formation, notre Conseil a payé plus que sa part ou plus qu'il n'a reçu au compte de la caisse de bénéfices.

C'est cet argument qui a donné lieu aux plus vives discussions sur la question en litige. Tous, plus ou moins y ont mis la main et bien peu l'ont fait sans parti pris et avec cet esprit de justice et de fraternité qui devrait toujours animer les membres de la C. M. B. A. Bien souvent, dans la discussion de ce point important, c'est la question d'argent pure et simple qui l'emporta sur la question d'intérêt commun et du bien général. Ah ! vil métal, que de sottises il engendre ! De combien de crimes n'est-ce pas la cause. Pour quelques misérables sous, des gens liés par un serment solennel d'amitié et de fraternité, sont venus manquer à la foi qu'ils avaient juré à leurs frères. Néglig-

geant l'intérêt général, l'on a froidement pris à cœur une cause mauvaise, pour promouvoir certaines ambitions mal placées. Mettant, les grandes destinées, les hautes ambitions, les principes si nobles de la C. M. B. A. au même niveau que le désir d'arriver, que le dépit, que la rage de certains ambitieux déçus, l'on a voulu combattre pour des motifs personnels ceux qui mettaient ou avaient mis une digue au débordement d'une sottise vanité. Qu'est-il arrivé ? Le seul moyen de se défaire de ces personnes qui combattaient ces vaines prétentions, était de les fuir ; Moyen très brave n'est-ce pas ? Moyen bien digne du déguisement assumé par les séparatistes pour entraîner à leur suite ceux-là qui, peu ou mal renseignés, et toujours anxieux d'épargner quelques sous, accepteraient volontiers les dires de ces personnes soi-disant renseignées.

L'on a escompté la cupidité des membres de la C. M. B. A. au bénéfice de la séparation. N'osant avouer les motifs de leurs actions les séparatistes se sont presque complètement abrités sous la question financière. Pendant quelque temps ces messieurs ont peut-être espéré réussir. Mais le Conseil Suprême qui, nous l'avons vu, toujours a cherché à défendre ses membres au Canada en leur donnant pleine et entière satisfaction sans léser les droits des autres membres et sans enfreindre la Constitution, le Conseil Suprême, dis-je, est entré en lice et dans une circulaire du Secrétaire Suprême à la date du 14 mai de cette année nous trouvons la réfutation pleine et entière de toutes les parties de cet argument.

Que le Conseil du Canada ait payé plus au Conseil Suprême qu'il n'a reçu, tous l'admettent, ceux qui cherchent à maintenir l'unité de l'Association comme les séparatistes, mais un examen sérieux des chiffres démontrera 1^o Que cette différence, ce surplus payé par le Conseil du Canada signifie bien peu de chose et, 2^o que la cause de cette différence, à savoir le nombre de mortalités moindre au Canada qu'aux Etats-Unis, disparaît à mesure que la moyenne des âges augmente dans le Conseil du Canada.

Voyons d'abord un état des sommes payées au Conseil Suprême et reçu de ce Conseil depuis la formation du Conseil du Canada. Je prends ces chiffres dans la circulaire du Secrétaire Suprême du mois de Mai dernier. Les autorités même du Canada ont reconnu ces chiffres comme corrects.